

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES AVEC EFFET AU 01.07.2017

Chapitre I ORGANISATION

- 3.1.005** **Secrétariat**
(N) La permanence doit être équipée d'au moins une ligne téléphonique, **d'internet d'un télécopieur** et d'une photocopieuse.

(texte modifié au 01.07.17)

Chapitre II ÉPREUVES SUR PISTE

§ 5 Poursuite par équipes

- 3.2.083** Lors des séries qualificatives, **chaque équipe courra contre la montre chaque série devra être constituée de deux équipes.**

Selon le nombre d'équipes inscrites, le Collège des Commissaires peut décider d'effectuer les séries qualificatives avec deux équipes dans chaque série.

L'ordre de départ pourra être établi grâce au temps ciblé communiqué par le responsable de l'équipe lors de la confirmation des partants sans pour autant opposer les deux équipes supposées meilleures.

(texte modifié aux 14.10.16; 01.07.17)

§ 6 Kilomètre et 500 mètres

- 3.2.106 bis** **Organisation de la compétition**
(N) Cette épreuve est organisée en deux phases :
1. Les séries qualificatives pour désigner les 8 meilleurs coureurs sur la base de leurs temps ;
2. Les finales.

Pour les évènements au calendrier international de Classe 1 et Classe 2, les épreuves peuvent être courues en finale directe.

(texte modifié aux 14.10.16; 01.07.17)

§ 10 Madison

- 3.2.157** **Organisation de la compétition**
La compétition doit au moins se dérouler sur les distances, nombre de tours et nombre de sprints comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Long. de la piste en m	Nombre de tours				Nombre de sprints			
	Hommes Elite	Femmes Elite	Hommes Juniors	Femmes Juniors	Hommes Elite	Femmes Elite	Hommes Juniors	Femmes Juniors
200	125	100	100	75	10 5	8	8 4	6
250	100	80	80	60				
285.714	90	72	72	52				
333.33	75	60	60	45				
400	65	52	52	37				

(texte modifié aux 1.01.02; 30.03.09; 01.07.17)

§ 15 Epreuves de 6-Jours

- 3.2.244** Dans la madison/chasse des «6-Jours», le classement s'établit à la distance, suivant le nombre de tours entiers parcourus par chaque équipe, et aux points accumulés.

En dehors de la dernière madison/chasse des «6-Jours», les équipes seront créditées d'un tour de bonification par tranche de 100 points comptabilisés. Des tours de bonification peuvent être attribués sur des épreuves particulières telles qu'un contre-la-montre, à la condition que toutes les équipes puissent y participer.

(texte modifié aux 1.01.04; 01.07.17)

§ 16 Omnium

- 3.2.249 bis** Pour la course aux points, l'élimination et **la Course Tempo** ~~le scratch~~, les coureurs doivent être en file indienne le long de la balustrade et dans le couloir des sprinters dans l'ordre de la liste de départ. Cet ordre doit être basé sur le classement actuel de l'omnium

(article introduit au 1.02.11, modifié au 01.07.17)

- 3.2.251 ter** Dans la course Scratch ~~et la Course Tempo~~, tout coureur ne terminant pas la course en raison d'une chute ou ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre, se verra attribuer le prochain rang disponible (et les points) en considération du nombre de coureurs restant en piste à ce moment.

Le coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

Dans la Course aux Points **et la Course Tempo**, le coureur ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre verra sa place dans le sprint final déterminé en considération du nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

(article introduit au 15.03.16 ; modifié aux 14.10.16 ; 01.07.17)

Chapitre III CLASSEMENT UCI SUR PISTE

- 3.3.010** **Championnats Nationaux**
Les points seront attribués uniquement aux championnats nationaux enregistrés et figurants sur le Calendrier Piste UCI. Les résultats doivent être envoyés à l'UCI par courrier électronique ~~ou par télécopieur~~ au plus tard le premier jour ouvrable après la fin de la compétition.

(texte modifié aux 10.06.05; 19.09.06; 25.09.07; 13.06.08, 29.03.10; 1.07.12; 1.02.13; 10.04.13; 15.03.16; 14.10.16; 01.07.17).

Chapitre IV COUPE DU MONDE UCI SUR PISTE

Participation

- 3.4.004** Les compétitions s'adressent à des sélections nationales et équipes piste enregistrées, composées de coureurs âgés de 18 ans et plus. ~~L'âge d'un coureur est défini par la différence entre l'année de la dernière manche de la coupe du monde en question et son année de naissance.~~ **Dans une épreuve en particulier, le Top 4 des athlètes juniors aux plus récents Championnats du Monde Juniors peuvent participer à la Coupe du Monde de la même saison.**

La participation aux épreuves individuelles sera restreinte aux coureurs ayant au moins 250 points au Classement UCI sur Piste y relatif. Pour être éligible, chaque coureur doit avoir le nombre minimum de points requis soit le jour de l'ouverture des inscriptions en ligne de la première manche de la Coupe du Monde (art. 3.4.005), soit dans la dernière mise à jour du Classement UCI sur Piste respectif. Pour le développement du cyclisme sur piste, la commission piste peut accorder une dérogation à cette condition.

La participation à chacune des compétitions de la Coupe du Monde détermine l'éligibilité des fédérations nationales à l'événement correspondant des Championnats du Monde suivant l'article 9.2.027bis.

(texte modifié aux 1.01.03; 21.01.06; 25.02.13; 10.04.13; 20.06.14; 15.03.16; 01.07.17)

- 3.4.007 ter** **À l'exception de l'Omnium et de la Madison si le quota maximal défini à l'art. 3.4.005 a été rempli, la fédération nationale de l'organisateur aura le droit d'engager une équipe pour chaque épreuve par équipe et un coureur pour chaque épreuve individuelle. Par souci de clarté, tous les critères de participation restent applicables.**

(article introduit au 01.07.17)

- 3.4.009 bis** ~~Le coureur enregistré pour une épreuve de la coupe du monde ne peut participer à aucune autre épreuve de quelque discipline que ce soit la semaine précédant ou suivant ladite manche, sous peine d'exclusion du classement et d'une amende de CHF 500 à 3'000.~~ **[abrogé au 28.06.17]**

Chapitre VII EQUIPES PISTE

- 3.7.025** Tout contrat entre une équipe et un coureur doit être établi en **deux** ~~trois~~ originaux au minimum. **Une copie signée et scannée** ~~Un original~~ sera remise à l'UCI.

(texte modifié au 01.07.17)

Chapitre VIII CALENDRIER

Généralités

- 3.8.001 bis** Toute entité ou organisme qui organise une épreuve piste doit gérer l'événement en stricte conformité avec les statuts et les règlements de l'UCI. Toutes les épreuves enregistrées au calendrier Piste UCI doivent respecter les obligations financières UCI (taxes calendrier, ~~prix en espèces~~) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site internet de l'UCI.

(texte modifié aux 15.03.16; 01.07.17)